



Achat voiture en 2009 et toujours pas de carte grise

Par **kuenzi**, le **27/01/2011** à **13:38**

Bonjour, nous avons acheté notre voiture en octobre 2009 chez Honda, une voiture d'occasion. En juillet 2010, ils l'ont prise pour l'emmener au mine, nous avons les papiers de vente mais toujours pas notre carte grise, nous avons dû les appeler, on a obtenu par lettre écrite et signer une garantie d'un an à la date qu'on recevra la carte grise, puis la révision offerte, le problème se est que ça a changé de propriétaire et quand on les a appelés ils nous ont dit que ça n'est pas en accord avec eux, donc toujours pas de papier, la révision à notre charge et plus de garantie si on se fait contrôler par les gendarmes qui payent l'amende ? n'est-ce que la lettre écrite est toujours valable ? n'est-ce qu'il faut aller à notre assurance pour faire les démarches pour rendre la voiture si on peut la rendre ? nous étions obligés de changer notre voiture car on a 4 enfants, merci de votre réponse, car on sait pas quoi faire depuis 1 an et demi